



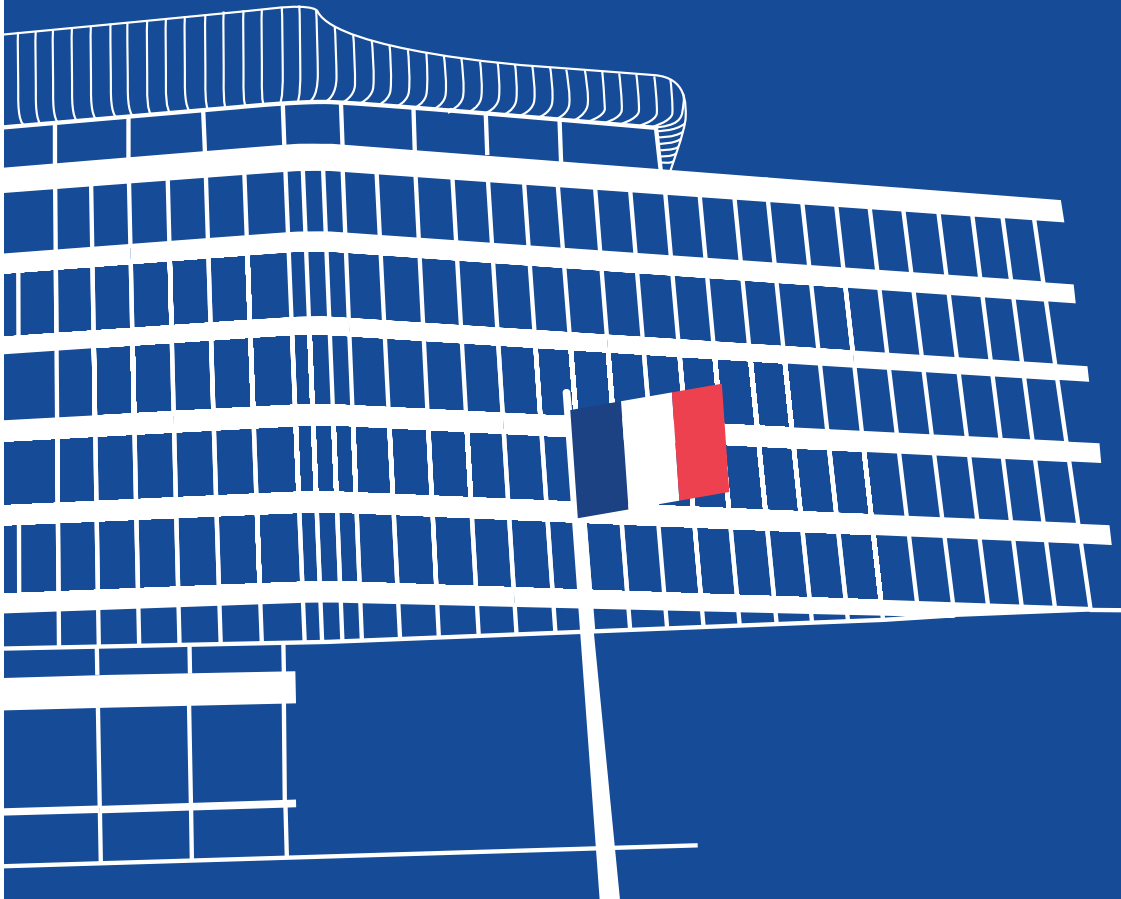
PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité

des services de l'État dans le Val-de-Marne

2023



Éditorial



Sophie THIBAUT
Préfète du Val-de-Marne

Ce rapport retrace l'exercice des principales missions de l'État dans le département du Val-de-Marne en 2023. Il illustre l'engagement constant des services de l'État en faveur des habitants du département, des élus et des entreprises.

Il est l'occasion de dresser le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre des 60 politiques prioritaires du gouvernement pour améliorer la vie quotidienne des val-de-marnais en matière de sécurité, de logement, d'inclusion, d'éducation, d'économie et d'emploi. Au-delà des chiffres et des réalisations, il témoigne de l'engagement sans faille des agents de l'État à vos côtés, au quotidien.

Les enjeux dans le Val-de-Marne sont nombreux : la lutte contre les inégalités sociales, la gestion des crises sanitaires et climatiques, la sécurité publique, le développement économique, et bien d'autres. Ces défis, nous les avons relevés ensemble, avec la conviction profonde que chaque action, chaque décision doit contribuer à améliorer la vie de tous les habitants.

Je tiens à souligner l'action remarquable des forces de sécurité, qui ont su s'adapter et répondre avec efficacité à l'évolution des menaces. Leur présence sur le terrain a permis de renforcer la sécurité des habitants, tout en poursuivant une politique de proximité essentielle pour maintenir le lien de confiance avec la population.

Les services de l'État se sont mobilisés pour préserver le lien social et porter quotidiennement dans leur action la promesse républicaine de l'égalité des chances, en s'appuyant sur une relation partenariale forte avec les collectivités locales et le secteur associatif.

Sur le plan économique, les services de l'État ont mis en œuvre des dispositifs de soutien indispensables pour accompagner les entreprises et développer la réindustrialisation dans le département. Grâce à ces efforts conjugués, le Val-de-Marne a pu maintenir un dynamisme économique qui est la clé de son avenir.

L'année 2023 a également été marquée par une stratégie affirmée en faveur de la transition écologique. Les services de l'État se sont mobilisés pour accélérer la mise en œuvre des politiques de développement durable, en lien étroit avec les acteurs locaux, dont les projets ont pu bénéficier du fonds vert. La lutte contre le réchauffement climatique est une priorité partagée, et je suis convaincue que nos efforts d'aujourd'hui prépareront un avenir meilleur pour les générations futures.

C'est aussi l'année de préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec la poursuite des travaux d'aménagement et d'amélioration de la qualité de l'eau de baignade de la Seine et de la Marne en lien étroit avec les collectivités locales.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement l'ensemble des agents de l'État pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leur travail, souvent dans l'ombre, est le garant de l'efficacité de l'action publique.

Ce rapport d'activité n'est pas seulement un bilan, il est aussi une promesse pour l'avenir : celle de poursuivre avec détermination et ambition notre mission au service de tous, avec pour seule boussole l'intérêt général.

L'État, dans le Val-de-Marne, est plus que jamais présent pour construire ensemble un territoire solidaire, sûr et prospère.

Sommaire

Temps forts 2023	6
Le baromètre de l'action de l'État	8
Le département du Val-de-Marne et ses établissements publics territoriaux	10
Chiffres clés du Val-de-Marne	11

1

L'État garant de la sécurité des habitants et de la prévention des risques

1 Renforcer la sécurité routière	13
2 Lutter contre la délinquance et le trafic de stupéfiants	14
3 Lutter contre les violences intrafamiliales	17
4 Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire du consommateur	18
5 Maîtriser les risques naturels et technologiques	20



«Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences »

2

L'Etat garant de la cohésion sociale

1 Améliorer l'offre de logement social et contribuer à la rénovation urbaine	23
2 Réduire les inégalités sociales	24
3 Assurer l'accueil et l'intégration des étrangers	26
4 Soutenir l'emploi et l'activité économique	28

3	L'État au service de l'aménagement et du développement durable des territoires	
	1 Accompagner les projets des collectivités territoriales	33
	2 Fluidifier le réseau de transports en commun et le réseau routier	35



« Assurer le développement des places de pensions de famille sur tout le territoire francilien et dans les quartiers de gare du GPE »

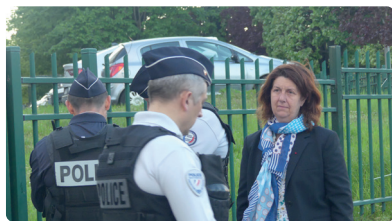
4	La mobilisation de l'État en faveur de la préparation des JOP 2024	
	1 Plan baignade	39
	2 Sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques	40
	3 Mobilisation populaire	40

L'État dans le Val-de-Marne (organigramme de la préfecture et des services de l'État)	42
---	----



23 janvier 2023

Inauguration de la passerelle du pont de Nogent-sur-Marne



2 mai 2023

Contrôle de lutte contre les rodéos urbains



22 juin 2023

Dévoilement de la télécabine du Câble 1



21 février 2023

Visite du marché d'intérêt national de Rungis par le président de la République Emmanuel MACRON



23 mai 2023

Exposition « Jean Moulin, une vie d'engagements » pour le 80ème anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance et de la disparition de Jean Moulin

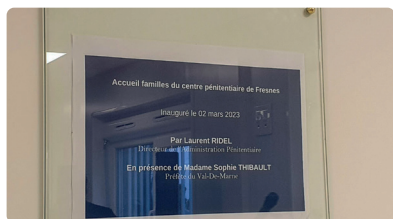


3 juillet 2023

Rassemblement républicain des élus des villes du Val-de-Marne en soutien aux violences à l'encontre des élus

2 mars 2023

Inauguration de l'accueil des familles du centre pénitentiaire de Fresnes



27 juin 2023

Signature du Document Général d'Orientations du Val-de-Marne (DGO) pour la sécurité routière



17 juillet 2023

Cérémonie d'installation de Mme Corinne SIMON, Sous-préfète de l'arrondissement de L'Hay-les-Roses



Temps forts 2023



6 novembre 2023

Inauguration de la brigade équestre du département au domaine de Gros-Bois à Marolles-en-Brie



31 décembre 2023

Déplacement de la Saint-Sylvestre à la rencontre des services de la police nationale, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du SAMU du CHU Henri Mondor et des effectifs de la Croix-rouge française



Septembre 2023

Organisation des élections sénatoriales du 24 septembre 2023



6 octobre 2023

Visite des nouveaux locaux de SOS Solidarités en charge du programme AGIR 94 à Créteil

26 septembre 2023

Inauguration de la Maison de l'Enfant et de la Famille (MEF) qui regroupe plusieurs unités du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC)



29 septembre 2023

Table ronde avec les services de l'État et les collectivités sur la déontologie en présence de Didier MIGAUD, président de la Haute autorité pour la Transparence de la Vie publique



28 novembre 2023

Campagne d'affichage France Services dans le Val-de-Marne



Le baromètre de l'action de l'État



Les politiques prioritaires du Gouvernement (PPG)
#cequichangepourmoi dans le Val-de-Marne

Lancé en 2021, le baromètre des résultats de l'action publique est un outil de transparence qui présente concrètement des indicateurs chiffrés afin de rendre compte de l'impact des résultats de l'action publique dans chaque département.

<https://www.info.gouv.fr/politiques-prioritaires/ile-de-france/val-de-marne>

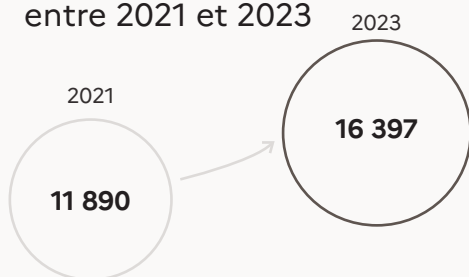
INSERTION

Contrats d'apprentissage

+ 38%



de contrats signés
entre 2021 et 2023

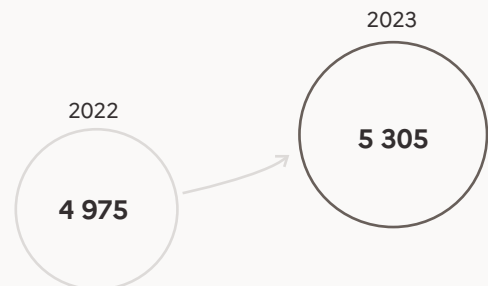


Contrat d'engagement jeune (CEJ)

+ 330



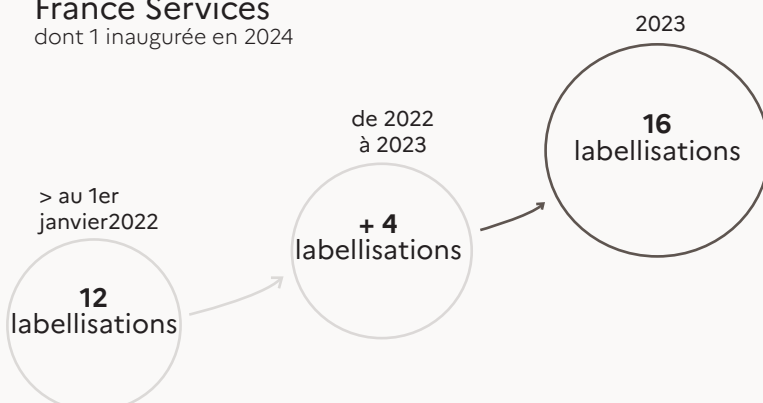
contrats signés entre
2022 et 2023



COHÉSION TERRITORIALE

17

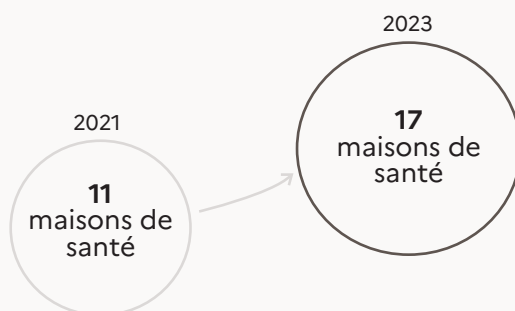
France Services
dont 1 inaugurée en 2024



SANTÉ

+ 6 *

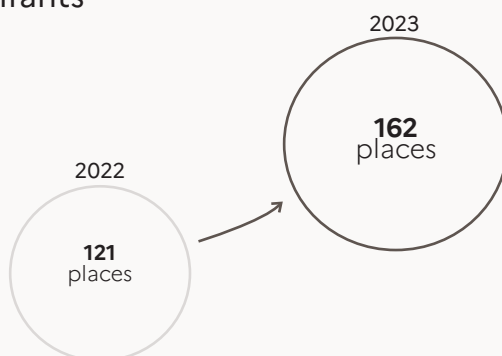
maisons de santé
pluriprofessionnelles
entre 2021 et 2023



ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

+ 34%

de places d'hébergement et en
logement adapté dédiées aux
femmes victimes de violences et à
leurs enfants

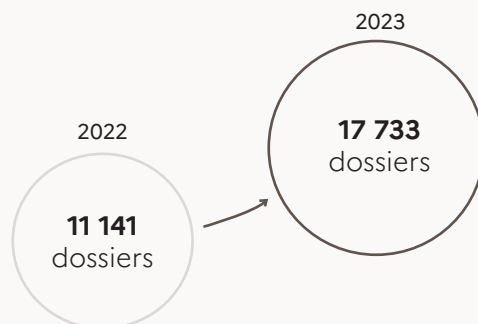


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

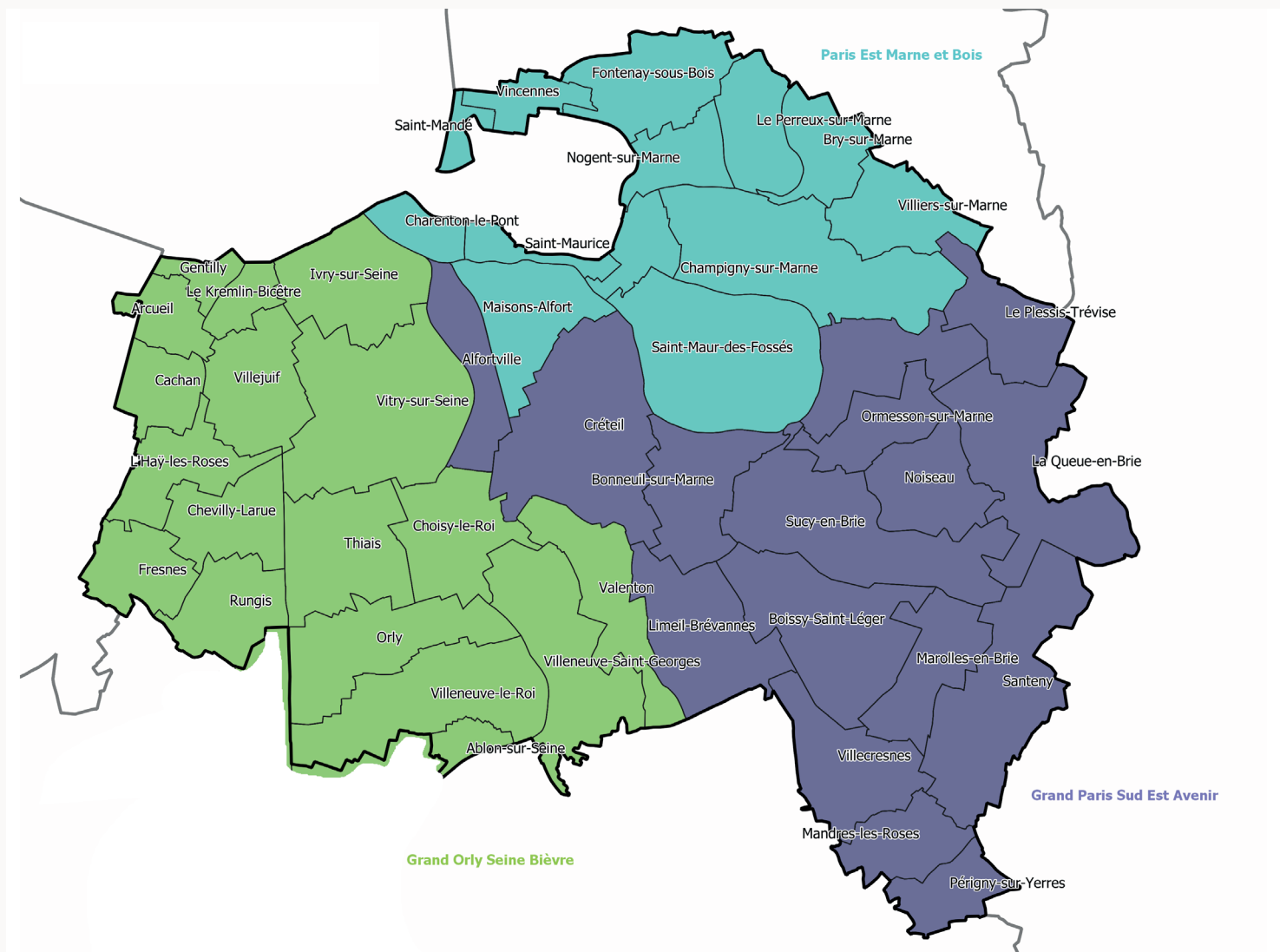
+59%



dossiers
MaPrimeRénov' validés
entre 2022 et 2023

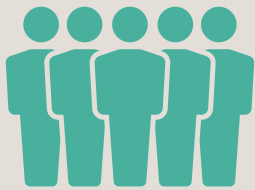


LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX



-  EPT 10 Paris-Est Marne et Bois
-  EPT 11 Grand Paris Sud-Est Avenir
-  EPT 12 Grand Orly Seine-Bièvre

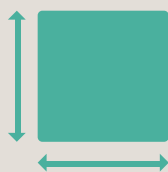
Chiffres clés du Val-de-Marne



1 415 367
habitants
en 2021
Source INSEE



3
établissements publics
territoriaux : T10
(Paris-Est-Marne et
Bois), T11 (Grand Paris
Sud Est Avenir) et T12
(Grand-Orly Seine
Bièvre)



245
km² de superficie

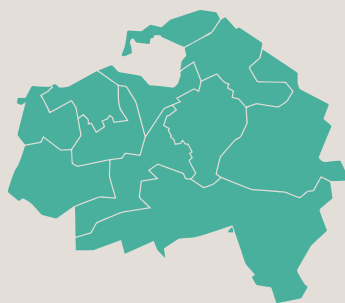
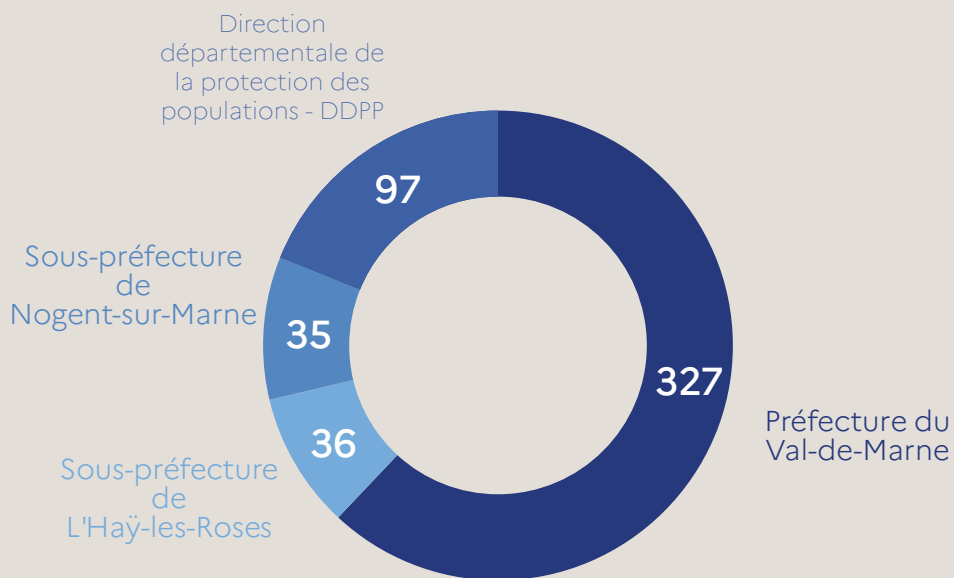


47
communes



5 776
habitants/km²

Répartition des agents de l'administration territoriale de l'État dans le Val-de-Marne :



11
circonscriptions
législatives



L'État garant de la sécurité des habitants et de la prévention des risques

1. RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



En 2023, la sécurité routière demeure une priorité absolue pour l'État, particulièrement dans le Val-de-Marne où 17 personnes ont tragiquement perdu la vie dans des accidents de la route.

ACTIONS RÉPRESSIVES

La préfecture du Val-de-Marne a intensifié ses efforts pour réduire les comportements à risque au volant.

En 2023, elle a procédé à 1230 suspensions de permis de conduire, parmi lesquelles :

- 31 % pour conduite sous l'emprise d'alcool ;
- 29 % pour conduite après usage de stupéfiants ;
- 40 % liées à des excès de vitesse.

ACTIONS PRÉVENTIVES

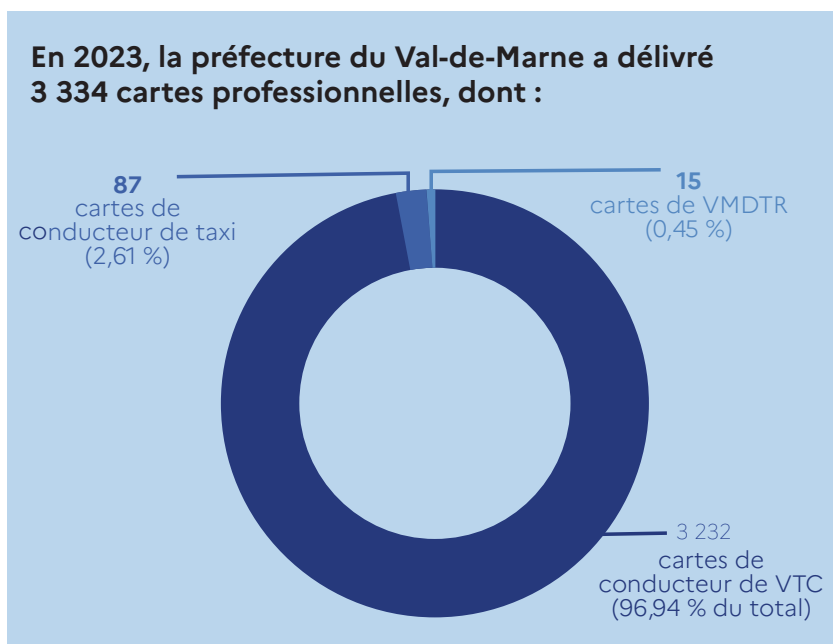
Avec l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), la préfecture a lancé en 2022 une initiative visant à rassembler tous les acteurs de la sécurité routière.

Ce travail collectif conduit à définir des enjeux prioritaires dans le nouveau document général d'orientation pour la période 2023-2027, comprenant :

- la sécurité des deux-roues motorisés ;
- la réduction des conduites à risque ;
- la promotion des nouveaux modes de déplacement urbain (mobilité douce) ;
- la prévention des risques routiers professionnels.

ENCADREMENT DES PROFESSIONS DE TRANSPORT PUBLIC

L'État joue également un rôle crucial dans la régulation des professions des transports publics particuliers (T3P). Il délivre les cartes professionnelles pour les conducteurs de taxi, de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et de véhicules motorisés à deux ou trois roues (VMDTR). Cela inclut la vérification des conditions d'honorabilité des demandeurs, leur aptitude médicale à la conduite et la validité de leurs permis de conduire.



Par des mesures combinant prévention, répression et régulation, l'État s'efforce ainsi de créer un environnement routier plus sûr pour tous.

2. LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

L'État a redoublé d'efforts pour combattre la délinquance et le trafic de stupéfiants, fléaux qui impactent fortement la sécurité et la qualité de vie des habitants. Les services de la direction territoriale de sécurité publique (DTSP) du Val-de-Marne ont obtenu des résultats significatifs dans plusieurs domaines.

Un engagement fort contre les trafics de stupéfiants et un recul des points de deal

Le démantèlement des « points de deal » et la répression du trafic de stupéfiants figurent parmi les priorités fixées aux forces de l'ordre. À cette fin, un plan d'actions contre les points de deal a été mis en place, visant au déploiement d'opérations régulières de sécurisation ciblant les trafiquants et les consommateurs.

Le nombre d'amendes forfaitaires délictuelle (AFD) dressées au titre de la répression contre le trafic de stupéfiants a augmenté de 17,7 % par rapport à l'année 2022. Au-delà de ces données quantitatives,

la qualité des enquêtes menées s'est traduite par 255 condamnations à des peines de prison prononcées par la justice depuis la mise en place du plan territorial, mais également par le démantèlement définitif de 27 points de deal en deux ans.

Les opérations programmées par les services de police et les douanes en 2023 dans le cadre de ce plan ont permis de contrôler plus de 17 970 personnes dans le département, conduisant à des saisies significatives :



441 kilos
de cannabis



23 kilos
de cocaïne et
d'héroïne



3 kilos
de drogues de
synthèse (dont
l'ecstasy)



573 800 euros
en numéraire



72 armes à feu
dont 15 factices

Opérations « Place Nette »

Depuis septembre 2023, des opérations « place nette » ont été déployées sur l'ensemble du territoire national pour combattre la délinquance dans les quartiers les plus touchés par l'insécurité. Entre septembre et décembre 2023, 8 opérations ont été réalisées dans le département, conduisant à l'inspection de 11 commerces, 21 véhicules et 51 halls d'immeuble.

Des résultats probants dans la lutte contre la délinquance du quotidien

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 s'appuie sur trois axes prioritaires :

- la prévention chez les plus jeunes pour éviter le basculement dans la délinquance,
- l'amélioration de la tranquillité publique,
- la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes vulnérables.

Dans le Val-de-Marne, 2,3 millions d'euros, dont 1,8 million provenant du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), ont été engagés pour des initiatives telles que la vidéo-protection, la lutte contre les rixes, l'amélioration de la tranquillité publique et l'aide aux victimes de violences conjugales.

Poursuite du déploiement de la vidéo-protection

Le département a été touché par des violences urbaines, durant les nuits du 28 juin au 4 juillet 2023. Un fonds spécifique « violences urbaines » a été créé pour accompagner les collectivités ayant subi des dégradations. Une enveloppe de 83 212 euros a été débloquée à destination des collectivités pour réparer les caméras endommagées. Sa mise en œuvre a été poursuivie en 2024.

44 des 47 communes du département sont équipées de systèmes de vidéo-protection. L'État a alloué 1,28 million d'euros pour financer ces systèmes.

Lutte contre les rixes et prévention de la délinquance juvénile

La lutte contre les phénomènes de bandes et la délinquance juvénile repose sur une collaboration étroite entre la préfecture, le parquet, l'Éducation nationale et les collectivités locales.

En 2023, des actions concrètes ont été mises en place pour prévenir ces phénomènes et améliorer la sécurité, notamment dans les établissements scolaires.

La création de postes de médiateurs à l'école dans le Val-de-Marne, avec un cofinancement de l'État et des communes pour une durée de trois années scolaires, constitue une réponse efficace aux problèmes de harcèlement et permet de prévenir les affrontements entre jeunes. Ainsi, le premier poste de médiateur à l'école a été créé en 2023 au sein du collège Pierre Brossolette de Villeneuve-Saint-Georges. Les services de l'État travaillent au déploiement d'un nouveau poste de médiateur dans un lycée de Villeneuve-le-Roi.

En 2023, le FIPD a par ailleurs été mobilisé pour soutenir des actions de rencontres inter-quartiers développées par les communes et les associations. En réponse au phénomène de rixes, des actions significatives ont été engagées contre les membres des bandes identifiés, grâce aux lourds moyens d'investigation et à la mobilisation des services de la DTSP.

Ces actions illustrent l'engagement de l'État et de ses partenaires dans la lutte contre la délinquance juvénile et la promotion d'un environnement scolaire plus sûr, contribuant ainsi à la tranquillité publique dans le département.

Amélioration de la tranquillité publique

Les services de la DTSP du Val-de-Marne sont particulièrement engagés dans la lutte contre les nuisances aux riverains notamment les rodéos urbains. Les doléances des habitants sont méthodiquement examinées pour que des réponses rapides et visibles soient apportées aux troubles dénoncés.

Le nombre des infractions de rodéo relevées sur l'année 2023 s'élève à 85. Dans le même temps, 77 deux-roues ont été saisis.

Les résultats sont tout aussi probants s'agissant de l'action menée pour améliorer la qualité de vie des habitants. Près de 6 088 logements sociaux dans 7 communes ont bénéficié du dispositif du groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS). Ce dispositif de sécurité mis en place par l'État vise à renforcer la tranquillité publique dans les quartiers de logement sociaux.

La sécurisation des lieux sensibles

La persistance de la menace terroriste, tout comme les répercussions du contexte international sur le territoire français, ont conduit les autorités à mobiliser la force Sentinelle sur la protection de lieux sensibles. Les instructions ministérielles se sont traduites par la mise en place de gardes statiques et de patrouilles visibles à leurs abords.

Ainsi, les établissements scolaires, déjà objet d'une attention soutenue à l'occasion d'événements particuliers (rentrée scolaire, mouvements lycéens, épreuves du baccalauréat), ont vu leur sécurité renforcée suite à l'assassinat du professeur Dominique Bernard en octobre 2023. Le nombre d'heures policiers consacré à leur protection sur l'année s'élève à 6 706. De même, les centres d'intérêt de la communauté juive du Val-de-Marne (lieux de culte, centres culturels, écoles, crèches), particulièrement menacés à la suite de l'attentat terroriste du Hamas perpétré le 7 octobre 2023 et de la résurgence sur notre territoire des actes antisémites, ont été sécurisés par les patrouilles de la DTSP et les militaires de la force Sentinelle.

Renouvellement des modalités des patrouilles

Le ministre de l'Intérieur s'est engagé à renforcer significativement le nombre des patrouilles « à hauteur d'homme ». La DTSP du Val-de-Marne a donc accru le nombre de patrouilles pédestres.

Inaugurée le 6 novembre 2023, la première brigade équestre départementale renforce le dispositif global de sécurité dans le Val-de-Marne. Les policiers à cheval patrouillent dans des zones difficiles d'accès et contribuent à renforcer le lien entre la police et la population. Financé intégralement par l'État, ce dispositif repose sur un partenariat entre la préfecture du Val-de-Marne, la préfecture de police et la préfecture de la région Île-de-France.



Inauguration de la brigade équestre départementale dans le Val-de-Marne - novembre 2023

L'ensemble de ces actions illustre la détermination de l'État à garantir la sécurité des habitants et à lutter contre la délinquance et les stupéfiants dans le Val-de-Marne.

3. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



«MIEUX PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES»

La lutte contre les violences faites aux femmes est une politique prioritaire du gouvernement (PPG). Celle-ci se traduit par des campagnes de prévention et des sanctions renforcées, par la protection des victimes accueillies dans des refuges, la mise en place de lignes téléphoniques d'assistance, et par un soutien psychologique pour surmonter les traumatismes.

Le nombre de signalements effectués par des val-de-marnaises sur la plateforme numérique mise en place par l'État pour accompagner les victimes de violences sexuelles sexistes ou conjugales en 2023 s'élève à 266.

L'État, dans sa mission de protection des victimes de violences conjugales, a mis en œuvre trois dispositifs essentiels :

- le téléphone grave danger (TGD)
- le bracelet anti-rapprochement (BAR)
- la création de poste d'intervenants sociaux en commissariat (ISC)

En 2023, un quatrième poste d'intervenant social en commissariat du département a été créé au sein du commissariat de Villeneuve-Saint-Georges après ceux créés en 2021 dans les commissariats de Fontenay-sous-Bois puis de Créteil, et en 2022 au sein du commissariat de Charenton-le-Pont.

Ces postes cofinancés par l'État, les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales permettent de simplifier les démarches des personnes victimes de violences qui viennent au commissariat et de compléter le travail des forces de l'ordre par un accompagnement social.

50 nouvelles places d'hébergement ont été créées en 2023 pour les femmes victimes de violences afin de renforcer les solutions de mise en sécurité et de proposer un accompagnement pour travailler sur un parcours d'insertion en vue de prévenir tout retour auprès de l'auteur de violence.

Ces places sont gérées par l'Aide d'Urgence pour le Val-de-Marne (AUVM) qui est un organisme gestionnaire expérimenté dans la prise en charge de ces publics. L'association gère ainsi plusieurs dispositifs comme le centre Marielle Franco et travaille en réseau avec les autres acteurs du territoire (Espace départemental des solidarités, protection maternelle infantile, école, centre



Inauguration de la Maison des femmes de l'AP-HP, Hôpital Bicêtre novembre 2023

médico-psychologique, commissariat, Aide sociale à l'enfance).

Les créations de places se sont réalisées en deux phases avec une première ouverture de 15 places en octobre 2023 puis se sont soldées en janvier 2024. Chaque personne accueillie bénéficiera d'une prise en charge globale, adaptée et sécurisée proposant des actions aussi bien individuelles que collectives tout au long de son séjour.

Dans le département du Val-de-Marne, plusieurs espaces sont ouverts aux femmes victimes de violences :

- l'accueil de jour de Tremplin 94 ;
*
- les permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 94) ;
*
- les permanences psychologiques pour les enfants et adolescent(e)s vivant dans un contexte de violences de l'association pour le couple et l'enfant 94 ;
*
- la mise en place de groupes de paroles pour les femmes victimes de violences sexuelles, portés par l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale 94 et le CIDFF 94.

FOCUS SUR LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION

En 2023, la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle du Val-de-Marne a été réunie deux fois pour examiner des demandes d'engagement en parcours de sortie de la prostitution (PSP).

Après avis favorable de la commission, 3 parcours ont été renouvelés et une nouvelle demande autorisée sur proposition du Mouvement du Nid, seule association agréée dans le département.

4. ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE DU CONSOMMATEUR

En 2023, l'État, à travers l'action déterminante de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), a intensifié ses efforts pour garantir la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs.

Cette mission s'étend à divers domaines clés, de la sécurité des aliments à la loyauté des pratiques commerciales, en passant par la protection économique des consommateurs.

En 2023, **4 177** contrôles sur le terrain ont été réalisés.

Les actions ont été renforcées dans tous les domaines :

93 698

certificats à l'exportation
émis pour des animaux vivants ou
des produits alimentaires ;

415

contrôles de responsables de la première
mise sur la marché de produits alimentaires ou
industriels, ou d'établissements bénéficiant
d'un agrément sanitaire ;

432 prélèvements

produits alimentaires ou produits industriels ;

387 alertes gérées ;

16 enquêtes

lors de toxi-infections alimentaires collectives ;

401 dossiers

d'autorisations administratives
concernant la faune sauvage captive,
les animaux de compagnie ;

36 signalements reçus

concernant la maltraitance animale ;

**523 dossiers prévention
et surveillance liées au risque rage.**

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

La DDPP veille scrupuleusement à la sécurité des produits alimentaires à toutes les étapes, depuis les établissements agréés tels que les cuisines centrales et les traiteurs, jusqu'aux établissements de restauration sociale.

En 2023, plus de 200 établissements, sans compter le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis, ont été inspectés. Les demandes d'agrément sanitaire ont été instruites et les alertes ainsi que les cas d'intoxications alimentaires collectives traités avec la plus grande rigueur.

En 2023, les contrôles ont conduit à :

- 1 007 avertissements / rappels
à la réglementation ;

- 406 mesures de police administrative
(mises en demeure) ;

- 38 fermetures administratives d'établissements
(restaurants, boucheries, boulangeries...)

- 127 procès-verbaux
(91 procédures pénales,
36 procès-verbaux administratifs) ;

- 26 amendes administratives.

LOYAUTÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES

La DDPP contrôle la conformité des étiquetages des produits alimentaires, s'assurant de la précision des informations sur la composition des produits et l'indication des allergènes. Elle vérifie également la véracité des mentions valorisantes telles que « bio », « origine France » ou les labels de qualité. Un exemple marquant en 2023 est la mise en demeure adressée à un acteur de la grande distribution pour des infractions à la réglementation applicable aux vins, ce qui a conduit au retrait rapide de la campagne en ligne incriminée.

CONTRÔLE AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN) DE RUNGIS

En 2023, plus de 93 000 certificats sanitaires pour l'exportation des denrées alimentaires ont été délivrés, illustrant l'ampleur de l'engagement de l'État dans ce domaine.

Une quarantaine d'agents de la DDPP sont présents sur le marché de Rungis :

- inspections sanitaires des établissements (1200 grossistes, plus de 400 établissements agréés) ;
- contrôles en matière de conformité et de loyauté des produits.



SÉCURITÉ ET LOYAUTÉ DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES

La DDPP assure également la sécurité des produits non alimentaires. En 2023, des actions notables incluent la saisie d'insecticides dangereux interdits et la sanction d'un vendeur en ligne pour des pratiques commerciales illicites, avec une amende de 103 000 euros et une large diffusion de cette sanction via le site internet et les réseaux sociaux de la DGCCRF pour sensibiliser le public.

**FABRIQUÉ
EN FRANCE**



Les services de l'État veillent également à la loyauté des pratiques commerciales des professionnels, notamment en vérifiant la véracité des allégations visant à favoriser la vente de ces produits (par exemple « fabriqué en France »).

PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

La DDPP du Val-de-Marne contrôle le respect des règles d'information du consommateur et lutte contre les pratiques commerciales illicites.

Dans le cadre de l'organisation des JOP Paris 2024 et dès 2023, la DDPP a déployé une importante activité de contrôle au sein de l'aéroport d'Orly et dans ses environs, notamment des hôtels, des parkings longue durée, des loueurs automobiles et des taxis.

L'ACTION DE LA DDPP S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS DE LA CONSOMMATION ET AUX ENJEUX DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Des contrôles sont effectués en lien avec les nouveaux modes de consommation et la transition numérique :

- contrôle des pratiques commerciales des influenceurs, des marketplaces, du dropshipping, des dark kitchens ;
- lutte contre les faux avis sur internet et contrôle des dispositions abusives des fabricants de produits courants de consommation (*Shrinkflation* ou « réduflation »).

Les enjeux de la transition écologique sont pris en compte, avec une action importante de contrôle dans le secteur des travaux de rénovation énergétique, et de contrôle de la véracité des allégations environnementales (lutte contre le *greenwashing*).

La DDPP a renforcé ses liens avec les associations de défense des consommateurs. Une rencontre organisée le 23 juin 2023 par la préfète du Val-de-Marne a permis de présenter aux associations les divers contrôles effectués et d'échanger sur les préoccupations des consommateurs.

L'ensemble de ces actions illustre l'engagement ferme de l'État à assurer la sécurité sanitaire et alimentaire des consommateurs, en adaptant constamment ses stratégies et ses moyens d'intervention aux défis contemporains. Grâce à une vigilance accrue et une coopération étroite avec les parties prenantes, l'État contribue significativement à la protection des habitants.

5. MAÎTRISER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

En 2023, les services de l'inspection des installations classées de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) ont réalisé 201 inspections sur différentes thématiques dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une action spécifique de contrôle des exploitants d'ICPE a été menée sur les situations de sécheresse ou d'inondation.

Plusieurs opérations « coup de poing » ont été menées :

- sur les risques accidentels des installations de tri et transit de déchets ;
- sur les installations en bord de cours d'eau afin de vérifier les dispositions de lutte contre la pollution en cas d'inondation et sensibiliser les exploitants aux risques qu'encourent leurs outils industriels en cas de crue.



Exercice de crise,
centre opérationnel
départemental (COD) -
septembre 2023

La préfecture du Val-de-Marne a organisé 5 exercices de sécurité civile sur l'année 2023 qui ont permis de travailler particulièrement certains points : gestion de l'alerte, communication, connaissance des plans et procédures, collaboration inter-services.

Les exercices permettent d'entraîner l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux forts du département. Ils exigent un long et minutieux travail de préparation et permettent d'identifier des axes de progrès dans la gestion des crises à venir.

- 2 exercices sur des sites industriels majeurs :

- dépôts pétroliers de Vitry-sur-Seine ;
- dépôt pétrolier de Villeneuve-le-Roi.

À l'occasion de l'exercice sur le dépôt de Vitry-sur-Seine, le nouvel outil d'alerte des populations « FR-Alert », par l'envoi de SMS a été testé.

- 2 exercices sur des infrastructures routières :

- les tunnels d'Orly sur la RN 7 ;
- le tunnel de Champigny-sur-Marne sur l'A4.

- 1 exercice simulant une situation de délestage électrique sur le département.

- 2 activations du centre opérationnel départemental :

- incident sur le site industriel «BioSpringer» à Maisons-Alfort en avril 2023 ;
- crash d'un aéronef sur la commune de Villejuif en décembre 2023.



PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES NATURELS

Les services de l'État avec l'appui des services de la DRIEAT 94 ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la sécurité et la résilience du département face aux risques naturels.

Les principales avancées en 2023 :

- **modification du plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine**

Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2023 conjointement avec la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Charenton-le-Pont après une enquête publique qui s'est tenue du 29 juin 2023 au 31 juillet 2023.

Dans le cadre de cette procédure, des dispositions ont été mises en place visant à assurer une conception résiliente des aménagements.

- **avancement dans l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) sur l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre**

Grâce à une concertation étroite avec l'EPT et les communes qui le composent, les services de l'État ont pu réaliser un recueil des enjeux et des risques environnementaux. Ce diagnostic partagé servira de base pour le projet de PPRMT de Grand Orly Seine Bièvre.

- **soutien financier dans le cadre du fonds Barnier**

Deux actions ont été financées par le fonds Barnier dédié à la prévention des risques naturels et à la réduction de la vulnérabilité des biens exposés.

- **labellisation du programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes du 17 août 2023**

Ce programme s'articule autour de plusieurs axes prioritaires, incluant la prévention, la protection, la gestion de crise, et la sensibilisation du public.

REMISE DES DIPLÔMES DES CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE SENSIBILISÉS AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Financé par l'État au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, le dispositif des cadets de la sécurité civile, porté par la Croix rouge française, permet à des jeunes élèves de 5ème de développer, sur le temps périscolaire, aux travers de plusieurs ateliers une culture du risque : prévention des risques naturels et technologiques, gestes de premiers secours, sécurité routière, etc.

105 élèves de classe de 5ème de 7 établissements différents du département (Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Ivry-sur-Seine, Limeil-Brevannes, Vincennes et Vitry-sur-Seine) ont reçu leurs diplômes, en juin 2023, dans le cadre de leur parcours citoyen des cadets de la sécurité civile.



Remise des diplômes
des jeunes cadets de la
sécurité civile -
Juin 2023



L'État garant de la cohésion sociale

En 2023, l'État dans le Val-de-Marne a poursuivi son action pour héberger les plus démunis, adapter les réponses aux urgences, prioriser l'accès au logement social, renforcer et diversifier l'offre de logements, améliorer la qualité énergétique des logements existants, lutter contre l'habitat indigne, favoriser la mixité sociale et accompagner les mutations urbaines.

Face à ces enjeux essentiels, l'État agit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs privés et associatifs.

Chiffres clés 2023 :

7 736 places en structures d'hébergement dont :

- 4 109 places en centre d'hébergement d'urgence,
- 1 278 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- 2 349 en hébergements asile-migrants-réfugiés.

8 253 logements sociaux attribués, dont 1 796 à des ménages reconnus DALO (droit au logement opposable).

1. AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL ET CONTRIBUER À LA RÉNOVATION URBAINE

AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL ET CONTRIBUER À LA RÉNOVATION URBAINE

La loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) fixe des obligations de production de logements sociaux par période de trois ans aux communes qui n'atteignent pas le taux de 25 %.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation du bilan triennal 2020-2022 dans les 22 communes concernées. Aux termes de ce bilan, 9 communes ont fait l'objet d'un arrêté de carence.

En parallèle de ce bilan, l'année 2023 aura permis d'engager les échanges avec les communes volontaires pour signer avec l'État un contrat de mixité sociale (CMS). Fin 2023, 10 communes avaient fait part de leur intention d'élaborer un contrat de mixité sociale, et 9 projets ont été transmis à l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRHIL) du Val-de-Marne.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI)

Le département du Val-de-Marne fait partie des départements franciliens les plus exposés à

la problématique de l'habitat indigne, après la Seine-Saint-Denis et Paris.

Près de 4 % des logements du département seraient potentiellement concernés, ce qui représente environ 15 000 logements.

Un nouveau plan départemental de lutte contre l'habitat indigne dans le Val-de-Marne a été adopté le 19 juillet 2023 pour la période 2023-2026 associant la préfecture du Val-de-Marne, la délégation départementale de l'agence régionale de santé Île-de-France, le parquet près le tribunal judiciaire de Créteil et la caisse d'allocations familiales.

Ce plan définit 5 actions prioritaires relevant du repérage et de la prévention, du développement de la réhabilitation du parc privé, du renforcement des actions coercitives, de la lutte contre les marchands de sommeil et de l'accompagnement social des occupants des logements. Il prévoit aussi une relance de l'animation départementale et un renforcement de la coordination des différents acteurs.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DOMICILIATION

La domiciliation est un dispositif essentiel d'accès aux droits qui permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et ainsi accéder à leurs droits et aux prestations sociales auxquelles elles sont éligibles.

Le schéma de domiciliation 2023-2029 a été arrêté par la préfète du Val-de-Marne le 28 mars 2023 et s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'accès aux droits et de lutte contre le non-recours.

Ce schéma vise une meilleure structuration des réponses aux besoins et de répartition territoriale, une meilleure connaissance et lisibilité du dispositif auprès de l'ensemble des acteurs et l'engagement d'une dynamique partenariale autour de la domiciliation en favorisant les articulations entre les acteurs de terrain et les acteurs institutionnels.

INAUGURATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE VALENTON

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'opérations de logements sociaux ou de structures d'hébergement en construction modulaire lancé en 2020 par l'État, un nouveau

centre d'hébergement d'urgence situé sur la commune de Valenton a été installé et inauguré le 17 octobre 2023.

Avec la création de 160 nouvelles places d'hébergement d'urgence destinées à tout type de publics (isolés, couples, familles) orientés par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO 94), ce centre d'hébergement, fruit du partenariat entre l'État, la commune de Valenton, Eiffage et Adoma, a permis de renforcer quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement du Val-de-Marne, en accueillant des publics vulnérables antérieurement hébergés à l'hôtel.



Inauguration du centre d'hébergement d'urgence de Valenton - octobre 2023

2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

L'organisation de la 3^{ème} édition des journées départementales de l'égalité des chances « JDEC » les 28, 29 et 30 novembre 2023 sur le thème des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) a permis de valoriser l'action de l'État et d'informer le public sur les dispositifs existants de la politique de la ville, tout en donnant la possibilité aux acteurs de terrain de s'exprimer.



3^e édition des journées départementales de l'égalité des chances « JDEC »

Ainsi, sur deux jours, plus de 20 ateliers participatifs se sont déroulés dans 14 communes du département. Ils ont pris différentes formes : temps éducatifs, job-datings ou encore animations sportives. Lors de ces événements, des thématiques comme la santé et le sport, l'insertion professionnelle par le sport ou encore l'inclusion par le sport ont été abordées.

Une flamme de l'égalité des chances a traversé le département et s'est rendue sur les ateliers organisés pendant ces 3 jours.

Ces journées ont également permis de valoriser les initiatives des associations financées dans le cadre de la politique de la ville à travers des représentations et des interventions des acteurs associatifs lors de la cérémonie de clôture le 1er décembre en préfecture en présence de sportifs de haut niveau (concours d'éloquence, breakdance, chorale, théâtre). Cette troisième édition s'est voulue inclusive en faisant participer aussi bien les tout petits de l'école maternelle Monge de Créteil, les jeunes de deux instituts médico-éducatifs du département ainsi que les résidents d'un EHPAD de la Queue-en-Brie.

La politique de la ville en chiffres :

47 quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans
26 communes
(sur les 47 communes
que compte le département) ;

143 416 habitants en QPV
(10 % de la population du département) ;

12 contrats de ville
jusqu'au 31/12/2023 ;

100 conventions
adultes-relais signées au 31/12/2023 ;

8 532 486 €
de crédits alloués en 2023 ;

Rénovation urbaine :
12 quartiers reconnus comme
des quartiers d'intérêt national,
5 quartiers reconnus comme
des quartiers d'intérêt régional.

LES DISPOSITIFS « POLITIQUE DE LA VILLE »

En 2023, 8 532 486 € ont été attribués au titre des crédits de la politique de la ville à des

porteurs associatifs, des collectivités locales ou des établissements publics (60 % à des porteurs associatifs, 40 % à des collectivités locales ou à leurs établissements publics) dans le cadre des contrats de ville et de dispositifs spécifiques.

Le dispositif « Ville Vie Vacances »

Ce dispositif permet à des jeunes entre 11 et 18 ans issus des QPV de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives, de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

En 2023, 38 actions ont été financées pour un total de 198 000 €.

L'opération « Quartiers d'été »

163 actions ont été subventionnées dans le cadre de l'opération « quartiers d'été » en 2023 pour un montant de 753 255€ avec la participation de 56 652 personnes à différentes activités (contre 30 319 en 2022) dont une large part a été consacrée au divertissement (activités sportives et culturelles, moments de convivialité en pied d'immeuble), mais également à des sorties à la mer ou à Paris. Les projets ont été construits en prenant en compte le soutien à la famille, l'intergénérationnel, la mixité, mais également les axes inter-quartiers.

Le bataillon de la prévention

La mise en œuvre du bataillon de la prévention s'est poursuivie en 2023 avec l'intervention d'éducateurs spécialisés dans les 2 collèges du Bois L'Abbé (Elsa Triolet à Champigny-sur-Marne et Boileau à Chennevières-sur-Marne) avec pour mission de renforcer le dialogue et de prévenir les conflits.

Une enveloppe de 214 500 € a été notifiée pour 2023 à l'association Champigny Prévention (ACP), pour le portage du dispositif à laquelle s'est ajoutée par anticipation une enveloppe de 251 331 € pour la poursuite du dispositif en 2024.

Les cités éducatives

Les cités éducatives sont un dispositif public visant à renforcer l'accompagnement éducatif dans les quartiers prioritaires.

Elles rassemblent tous les acteurs contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes, à tous les âges et durant tous les temps de vie, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école, pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, les lieux éducatifs des quartiers ou de la ville pour favoriser l'orientation et l'accès à l'enseignement supérieur.

5 cités éducatives sont labellisées dans le Val-de-Marne :

- 3 depuis 2019 (Champigny/Chennevières, Créteil, Orly) ;
- 1 en 2021 (Villeneuve-Saint-Georges) ;
- 1 en 2022 (Valenton).

Un séminaire des cités éducatives a été organisé le 14 novembre 2023 avec pour objectif :

- d'échanger entre cités éducatives en partageant les bonnes pratiques ;
- de travailler sur deux thématiques : « la parentalité et l'interculturalité » et « le harcèlement ».

Le renouvellement du label des 4 premières cités éducatives créées dans le département a été sollicité en fin d'année 2023 et validé en début d'année 2024.

Les programmes de réussite éducative (PRE)

Les programmes de réussite éducative sont des dispositifs de l'État destinés à soutenir les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés scolaires, sociales ou familiales. L'objectif est de favoriser l'égalité des chances et la réussite de chaque enfant en lui offrant des ressources adaptées à ses besoins spécifiques.

Représentant 26 % de la dotation des crédits pour le département du Val-de-Marne (soit 1 446 000 €), 13 programmes de réussite éducative se déploient sur les communes de Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brevannes, l'Haÿ-les-Roses, Cachan, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Fontenay, Orly, Choisy-le-Roi, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Arcueil.

Les contrats de ville

Les 12 contrats de ville conclus dans le département du Val-de-Marne étant arrivés à échéance le 31 décembre 2023, un travail d'actualisation de la géographie prioritaire a été engagé dès le printemps 2023. L'élaboration de nouveaux contrats de ville intercommunaux d'une durée de 6 ans dénommés "engagements quartiers 2030" a débuté en novembre 2023, avec l'organisation de concertations citoyennes préalables à l'élaboration de ces contrats à partir des priorités fixées avec les habitants, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les personnes plus précaires.

3. ASSURER L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

Depuis plusieurs années, le nombre de demandes d'asile et de titres de séjour augmente fortement dans le département. En 2023, 6 996 demandes d'asile ont été enregistrées en préfecture et dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et L'Haÿ-les-Roses, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2022.

La préfecture du Val-de-Marne a également délivré 121 459 titres et documents provisoires de séjour, en partie de manière dématérialisée grâce à la poursuite du déploiement de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF). Enfin, 1 508 personnes étrangères ont accédé à la nationalité française en 2023.

Par ailleurs, suite à la décision du Conseil de l'Union européenne en date du 4 mars 2022, il a été décidé d'activer le dispositif de protection temporaire pour les déplacés ukrainiens. La procédure de délivrance des APS « protection temporaire » a été mise en place par la création et le maintien de guichets dédiés en préfecture permettant ainsi l'admission au séjour avec droit au travail au bénéfice de 3 467 déplacés (+9 % par rapport à l'année 2022). L'Union européenne a annoncé la prorogation de la protection temporaire jusqu'en mars 2025 au bénéfice des personnes déplacées d'Ukraine.

Le programme AGIR

500 000 bénéficiaires de la protection internationale (BPI) sont installés en France. Destinés à rester durablement sur le territoire, ceux-ci doivent pouvoir accéder en particulier à un travail et à un logement, facteurs essentiels d'intégration.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux et sans précédent d'accompagnement global et individualisé des réfugiés, le programme « AGIR » afin d'accélérer l'autonomisation des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) favorisant l'accès aux droits, au logement, à la formation et à l'emploi.



Le Val-de-Marne est le premier département d'Ile-de-France à avoir déployé ce programme AGIR. Porté par le groupe SOS Solidarités, il facilite et accélère les démarches des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) grâce à un guichet unique leur permettant d'accéder rapidement au soutien nécessaire pour ouvrir leurs droits, accéder à l'emploi, à la formation et au logement.

Après un démarrage effectif au 1er juin 2023, 837 personnes étaient ainsi prises en charge par ce programme au 31 décembre 2023.

Les contrats d'intégration républicaine

Les contrats d'intégration républicaine (CIR) constituent un outil central dans la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants en France. En signant ce contrat, les bénéficiaires s'engagent à suivre un programme d'accompagnement visant à leur permettre de mieux comprendre la société française et de participer activement à la vie citoyenne. Le CIR renforce ainsi la cohésion sociale en favorisant une intégration réussie et respectueuse des principes républicains.

En 2023, 4 423 contrats d'intégration républicaine (CIR) ont été signés, dont 1 209 concernaient des bénéficiaires de la protection internationale.

En complémentarité de l'offre de l'OFII, l'Etat soutient également, via un appel à projets annuel (1,6 M€ de subvention dans le Val-de-Marne en 2023), des actions proposées par des acteurs locaux (associations, collectivités territoriales) agissant sur les freins les plus fréquemment observés par les primo-arrivants, dans les domaines suivants : l'apprentissage linguistique, l'insertion professionnelle, l'appropriation des valeurs républicaines et l'accompagnement social global (l'accès aux droits notamment).

4. SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

● Emploi et insertion

- 3 cités de l'emploi labellisées
à l'échelle de chaque
établissement public territorial

- 7 programmes
régionaux d'insertion de la jeunesse (PRIJ)

- 11 023 374 €
engagés pour la mobilisation de prestations de
recherche d'emploi, d'accompagnement au
projet, d'aide au projet de création d'entreprise
au bénéfice des demandeurs d'emploi

- 24 620 867€
engagés pour financer les dispositifs de formation

● Contrat Engagement Jeune

Les contrats d'engagement jeune (CEJ) sont une initiative clé pour lutter contre le chômage des jeunes de 16 à 25 ans. Leur objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi ni formation en leur offrant un accompagnement personnalisé.

Au 31 décembre 2023, 5 305 jeunes val-de-marnais ont pu bénéficier d'un contrat d'engagement jeune et ont ainsi été accompagnés par des conseillers des missions locales et de France Travail (ex-pôle emploi).

La moitié des jeunes signataires sont sans diplôme ou qualification, et 85% d'entre eux ont un niveau inférieur ou égal au baccalauréat. Par ailleurs, le dispositif présente des résultats positifs en termes d'accès à l'emploi. Ainsi, six mois après l'accompagnement, 40 % des jeunes val-de-marnais ont pu accéder à un emploi.



Olivier DUSSOPT,
Ministre du travail,
du plein emploi et de
l'insertion,
Prisca THEVENOT,
Secrétaire d'État
chargée de la Jeunesse
et du Service national
universel
Signature du 500ème
CEJ - octobre 2023

● Apprentissage

Les contrats d'apprentissage ont évolué depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, une aide exceptionnelle de 6 000 euros pour les entreprises concluant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation a été instaurée.

L'apprentissage est en hausse constante depuis plusieurs années dans le département. Au 31 décembre 2023, 16 397 entrées en apprentissage ont été comptabilisées.

● Soutien de l'État à l'activité économique

La guerre en Ukraine ainsi que l'évolution des prix de l'énergie et des matières premières, les difficultés d'approvisionnement ou encore la rupture de certains débouchés commerciaux ont fait peser un risque sur l'économie française. Dans ce contexte particulier, les services de l'Etat dans le Val-de-Marne ont poursuivi leur mobilisation auprès des entreprises notamment avec le renforcement des dispositifs d'aides aux très petites et moyennes entreprises les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie.

L'ensemble des entreprises (TPE/PME) ont eu accès jusqu'à fin 2023 au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, au dispositif « amortisseur électricité » entré en vigueur le 1er janvier 2023 ainsi qu'au dispositif « bouclier tarifaire ».

● Mobilisation de l'Etat pour accompagner les entreprises impactées par les violences urbaines :

- un conseiller départemental aux entreprises en difficulté, placé auprès de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) a pour mission d'accompagner les entreprises dans leurs démarches, en particulier sur le report, l'étalement voire les remises de créances fiscales et sociales ;
- une cellule de « continuité économique », créée au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) doit permettre aux entreprises victimes des violences urbaines d'être informées de manière personnalisée sur les dispositifs mobilisables ;
- un fonds dédié a été mis en place pour contribuer au financement du reste à charge après remboursement par les assurances.



● France 2030



Le plan « France 2030 », doté de 54 milliards d'euros au niveau national, vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir, dont la moitié des financements est destinée à des acteurs émergents, et l'autre moitié aux actions de décarbonation.

Ce plan d'envergure vise la création de nouvelles filières industrielles et technologiques et capitalise sur les acquis des programmes d'investissements d'avenir (PIA).

Entre 2021 et 2023, 99 porteurs de projets (dont 40 % de TPE/PME) ont été lauréats France 2030 dans le Val-de-Marne pour un montant d'aide global de plus de 388 M€.



Dans le Val-de-Marne, 99 projets ont été financés depuis le début du programme France 2030 :

- 23 projets « Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance »
- 14 projets « Développer les talents en construisant les formations de demain »
- 7 projets « Excellence de nos écosystèmes ESRI »
- 1 projet « Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe »
- 2 projets « Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres »
- 2 projets « Innover pour une alimentation saine, durable et traçable »
- 5 projets « Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs »
- 2 projets « Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale »
- 14 projets « Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques - et développer et produire des dispositifs médicaux innovants »
- 6 projets « Produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone »
- 14 projets « Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides »
- 8 projets « Sécuriser l'accès aux matières premières »
- 1 projet « Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes »

Petits déjeuner économiques

Des rencontres ont été organisées en 2023 avec les acteurs économiques du territoire et les services de l'État visant à échanger sur les enjeux économiques du territoire.



Rencontres France 2030 avec les entreprises du département - octobre 2023

● Les aides aux entreprises au travers des conventions de revitalisation

Un peu plus de 20 ans après son inscription dans la loi, l'obligation pour les entreprises de revitalisation des territoires constitue un dispositif ayant démontré sa pertinence. Il permet de répondre aux objectifs de contribution au développement économique et de recréation d'emplois afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales des licenciements collectifs sur les territoires impactés.

En 2023, 6 nouvelles conventions de revitalisation ont été signées dans le Val-de-Marne. Au 31 décembre, 1,8 M€ ont été engagés sur les 2,4 M€ que représentent ces conventions. Le nombre de conventions actives en fin d'année 2023 s'établit ainsi à 11 pour un montant global de 6,5 M€ dont plus de 5,9 M€ sont déjà engagés soit plus de 90%.

Ces 11 conventions ont permis le soutien de 62 actions mises en œuvre au plan départemental.



L'État au service de l'aménagement et du développement durable des territoires

1. ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les aides aux collectivités territoriales

En 2023, au titre des dotations d'investissement classiques (DSIL, DPV, DETR, DSID), 12,1 M€ ont été attribués aux communes du département et à leurs groupements pour soutenir l'investissement dans les territoires. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a permis de financer 70 projets qui représentent 64 M€ d'investissements publics.

Les projets soutenus répondent aux besoins en matière de rénovation énergétique, de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics, et de rénovation des bâtiments scolaires.

DPV (dotation politique de la ville) 16 dossiers déposés Subventions : 4 021 571 €	DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 17 dossiers déposés Subventions : 698 758 €
DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 154 dossiers déposés Subventions : 7 435 485 €	DSID (dotation de soutien à l'investissement départemental) Subventions : 1 270 289€

En plus de ces dotations, l'État, en soutien aux projets en faveur de la transition écologique des territoires, a mis en place un dispositif inédit, le fonds vert, visant à soutenir financièrement les collectivités territoriales.

Effectif depuis janvier 2023, ce fonds est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés, dans trois domaines :

- performance environnementale ;
- adaptation du territoire au changement climatique ;
- amélioration du cadre de vie.

Le Val-de-Marne a bénéficié de 18,39 M€ de crédits « fonds vert » en 2023.

L'enveloppe départementale « fonds vert » a permis de financer 50 projets qui représentent 354 M€ d'investissements publics.

Si le fonds vert fait l'objet d'une gestion départementale, par exception, les mesures relatives aux friches, aux bio-déchets et à la biodiversité sont mises en place à l'échelle régionale. Compte tenu du contexte francilien, les mesures relatives à l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions et au développement du covoiturage sont également mises en œuvre au niveau régional.

28,52 % de la dotation de l'Île-de-France a été réservée au financement des mesures régionales, soit 84,09 M€.

9 projets ont été retenus dans le département du Val-de-Marne, représentant un montant total de subventions de 11 186 924 € dont :

- accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité 2030 : 469 624 €
- recyclage des friches : 10 700 000 €
- développement du covoiturage : 17 300 €

Favoriser l'aménagement durable du territoire

En 2023, l'État a poursuivi son engagement en accompagnant divers projets d'urbanisme et de développement durable. Parmi les actions notables, l'État a soutenu l'avancement de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), conduisant à l'approbation du PLUI de Paris Est Marne et Bois en décembre 2023.

● Démarche écoquartier



À compter de la campagne 2023, le label EcoQuartier évolue pour renforcer son engagement en faveur du développement durable et de la transition écologique. Cette nouvelle phase met davantage l'accent sur l'intégration de la

biodiversité, la résilience face aux changements climatiques, et la participation citoyenne. Les critères d'évaluation sont enrichis pour mieux accompagner les collectivités dans la réalisation de projets urbains durables, tout en encourageant des pratiques innovantes et exemplaires. Cette évolution vise à faire des EcoQuartiers des modèles de villes durables, alliant qualité de vie, respect de l'environnement, et cohésion sociale.

Ainsi, ce label permet aux porteurs de projets de faire reconnaître l'exemplarité de leur opération et de valoriser leur engagement en faveur de la ville durable.

Les services de l'État ont accompagné les porteurs de projets : 23 projets dans le département sont entrés dans la démarche de labellisation EcoQuartier.

● Finalisation de l'Atlas des paysages

Fruit d'une démarche partenariale entre les services de l'État, les trois établissements publics territoriaux et le conseil départemental, l'Atlas des Paysages du Val-de-Marne constitue un outil privilégié permettant de comprendre et de saisir la diversité des paysages du territoire Val-de-Marnais. Il présente un socle de connaissances et un outil d'aide à la décision précieux pour les collectivités du département, confrontées à des enjeux climatiques de plus en plus forts, notamment la résorption des îlots de chaleur urbains. L'Atlas permettra notamment d'alimenter les documents d'urbanisme, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration.

L'Atlas est issu d'une démarche de concertation puisque les habitants et les acteurs du Val-de-Marne ont été invités à s'engager dans cette démarche (via un questionnaire et des randonnées participatives). Les communes ont fait part d'une implication importante dans les travaux d'élaboration de l'Atlas.

Cet Atlas doit permettre à chaque acteur (élu, porteur de projet, technicien, aménageur du territoire, représentant associatif, citoyen...) de découvrir, comprendre et interpréter les paysages du Val-de-Marne et leurs enjeux. L'Atlas est ainsi entièrement disponible sur un site internet dédié : <https://www.paysages.val-de-marne.developpement-durable.gouv.fr/>

2. FLUIDIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Pour un réseau plus intégré, efficace et respectueux de l'environnement.

Face à la saturation des réseaux de transports routiers, les services de l'Etat œuvrent pour le développement des transports décarbonés tout en améliorant la qualité de vie dans les nouveaux quartiers. Le Grand Paris Express, projet structurant pour le département, y contribuera de manière déterminante.

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives dans le développement du réseau de transports en commun du Val-de-Marne. Les comités de suivi des pôles gares du Grand Paris Express, concernant les lignes 14 (dont l'ouverture a eu lieu le 24 juin 2024) et 15 sud, ont été particulièrement actifs. Ces nouveaux pôles gares vont considérablement renforcer la multimodalité offerte dans les nouveaux quartiers de gare, facilitant les déplacements des habitants et désengorgeant les axes de transport existants.

Le projet de téléphérique C1 a également progressé en 2023. De nombreux avis ont été émis par les services de l'État concernant les servitudes et les risques liés au survol d'un site Seveso. Ces consultations sont essentielles pour garantir la sécurité et l'efficacité du projet, tout en répondant aux préoccupations des résidents et des autorités locales et en préservant leur intérêt.



Levée du premier pylône du téléphérique C1 - octobre 2023

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027, adopté à la fin de l'année 2023, a consacré une majorité des crédits au développement des transports en commun. Ce financement est crucial pour continuer à moderniser et étendre le réseau de transports en commun, répondant ainsi aux besoins croissants de mobilité durable dans le Val-de-Marne.



**« ASSURER LE DÉVELOPPEMENT
DES PLACES DE PENSIONS DE
FAMILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE
FRANCILIEN ET DANS LES
QUARTIERS DE GARE DU GPE »**

Le fonds de soutien des quartiers de gare du Grand Paris Express (GPE) illustre l'engagement de l'État dans le développement harmonieux et durable des territoires autour des futures gares du réseau. Ce fonds vise à accompagner les collectivités locales dans la transformation de ces quartiers, en finançant des projets qui favorisent la mixité sociale, la création d'emplois, et l'amélioration du cadre de vie. Par cette initiative, l'État joue un rôle crucial en s'assurant que l'urbanisation liée au Grand Paris Express contribue à une croissance inclusive et respectueuse de l'environnement, tout en renforçant la cohésion territoriale et sociale.

Les lauréats du fonds de soutien aux Quartiers de Gare ont obtenu 3,05 M€ en 2023.

Le Premier ministre, Jean Castex, a fixé comme objectif, lors du congrès Union Sociale pour l'Habitat du 28 septembre 2021 à Bordeaux, qu'il y ait « au moins une pension de famille dans chaque quartier de gare du Grand Paris Express ».

Le Val-de-Marne est concerné par 17 gares du Grand Paris Express, réparties sur 3 lignes : 14 Sud (2024), 15 Sud (2025), 15 Est (horizon 2030).

Les pensions de famille s'inscrivent dans la démarche de vitalisation des quartiers de gares.



5 pensions de familles sont déjà implantées dans un périmètre de 2 km autour des quartiers de gares :

- Fontenay-sous-Bois
- Saint-Maur des Fossés
- Créteil
- Alfortville
- Rungis



6 pensions de familles seront implantées dans un périmètre de 2 km autour des quartiers de gares :

- Val-de-Fontenay - Nogent/Le-Perreux
- Les Ardoines à Vitry-sur-Seine
- Cachan
- Kremlin-Bicêtre
- IGR Villejuif
- L'Haÿ-les-Roses



PARIS 2024



La mobilisation de l'État en faveur de la préparation des JOP 2024

1. PLAN BAIGNADE

L'action volontariste de l'État engagée dès 2021 dans le cadre du Plan « Baignade » illustre un engagement fort dans la préparation des JOP 2024. En investissant dans l'amélioration des infrastructures et de la qualité des eaux, l'État garantit non seulement un environnement sécurisé pour les compétitions mais également un cadre agréable pour les loisirs urbains.

Les efforts de sensibilisation et d'information de l'État doivent conduire à une expérience optimale lors des Jeux et à un héritage durable en matière d'espaces aquatiques.

L'État, via le préfet de région et les préfets de département, avec l'appui de la DRIEAT, assure la coordination de tous les acteurs, à la fois en dégageant les aides et moyens financiers nécessaires et en permettant aux acteurs impliqués de mener les travaux adéquats (particuliers et collectivités).

L'État contribue ainsi, par le biais de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), au financement de 700 millions d'euros sur un total estimé à 1,4 milliards d'euros.

À l'échelle du département du Val-de-Marne :

Les services de l'État, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales ont multiplié leurs efforts pour améliorer la qualité des eaux de la Seine et de la Marne.

Principales actions :

L'État est intervenu régulièrement pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de toutes les procédures nécessaires à la mise en séparatif du secteur Paul Hochart à Chevilly-Larue et l'Haÿ-les-Roses.

Les collectivités territoriales (conseil départemental, établissements publics territoriaux et SyAGE) ont engagé 167,5 M€ pour la mise en séparatif des réseaux de collecte et de transport des eaux relevant de leur maîtrise d'ouvrage :

- le coût des travaux atteint près de 45 M€ à la charge du conseil départemental du Val-de-Marne, subventionnés à hauteur de 30,8 M€ par l'AESN ;
- l'EPT Paris Est Marne et Bois a engagé 34,4 M€ de travaux et s'est engagé avec la Direction interdépartementale des routes (DIRIF) dans le traitement des rejets d'eau de ruissellement de l'autoroute A4 dans la Marne ;
- l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir a engagé 17 M€ de travaux ;
- l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a engagé 4 M€ de travaux ;
- le SyAGE a engagé 3,8 M€ de travaux ;
- le conseil départemental a également assuré la réalisation, en maîtrise d'ouvrage, de la station de dépollution départementale du ru de la Lande à Champigny-sur-Marne, dont le coût s'élève à 46 M€.

2. SÉCURISATION DES JOP

Métiers de la sécurité privée

Dans le prolongement du plan de lutte contre les tensions de recrutement mis en place par le Gouvernement en octobre 2021, une attention particulière a été portée aux métiers de la sécurité privée en vue de la préparation des JOP 2024 et afin de répondre aux besoins spécifiques de recrutement qui étaient estimés, en avril 2023, à 25 000 emplois.

Des actions ont été mises en œuvre dans le Val-de-Marne pour mobiliser les différents acteurs :

- accompagnement des jeunes par les missions locales, l'école de la deuxième chance ainsi que les référents PRIJ. Au 31/12/2023, plus de 90 jeunes ont été accompagnés sur les métiers de la sécurité par les PRIJ de Créteil, VSG/Valenton, Cachan, Fontenay, Vitry-sur-Seine et Champigny-sur-Marne ;
- 45 entreprises de sécurité privée de plus de 20 salariés ont été contactées par France Travail afin de recenser leurs besoins en recrutement ;
- un travail a été mené avec le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) afin d'aborder la question de l'accompagnement des demandes d'agrément destinées à réduire les délais et augmenter le taux de complétude des dossiers ;
- des ateliers ont été organisés par France Travail pour mieux faire connaître les métiers de la sécurité ainsi que des webinaires portant sur les métiers et les opportunités d'emploi dans la sécurité privée, destinés aux professionnels de l'accompagnement et de l'orientation des personnes en recherche d'emploi.



Mobilisation des entreprises de la sécurité privée pour les JOP 2024 - avril 2023

Plan de lutte « zéro délinquance JOP »

Les préfets ont été chargés de mettre en place dès 2023 des plans « zéro délinquance » sur les lieux d'accueil des Jeux. Dans chaque département, ces plans se traduisent par des opérations anti-délinquance ciblées. L'objectif est de lutter contre la délinquance générale, par exemple les vols d'appropriation mais aussi les trafics, les commerces illicites, ou encore le non-respect des mesures d'hygiène et sanitaires. Ces plans prévoient des opérations quotidiennes jusqu'à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En parallèle, des opérations de visibilité quotidiennes et hebdomadaires sont organisées dans les transports en commun qui desservent les sites olympiques, avec une priorité donnée aux gares et aux lignes de transport concernées.

Ainsi, 280 opérations ont été menées dans le Val-de-Marne en 2023.

3. MOBILISATION POPULAIRE

Afin que chaque habitant du Val-de-Marne puisse participer pleinement à ce moment unique que constituent les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, les services de l'État dans le Val-de-Marne ont poursuivi avec les collectivités territoriales et plus particulièrement le conseil départemental du Val-de-Marne leur pleine implication dans la préparation de ces derniers. L'année 2023 a en ce sens marqué une claire accélération dans les actions menées.

Toutes les communes du Val-de-Marne ont été labellisées « Terre de Jeux », ce qui témoigne d'un engagement total du territoire.

Zones de célébration et Clubs 2024

Dans l'objectif de permettre une mobilisation populaire à la hauteur de l'événement, l'État a souhaité que dans chaque département francilien se tiennent deux zones de célébration. Dans le Val-de-Marne, les projets de deux grandes zones de célébration se sont ainsi structurés autour de la cour royale du château de Vincennes d'une part et du site de la maison du handball à Créteil d'autre part. Ces zones de célébration sont cofinancées, l'État participant à hauteur de 20% de leur budget.

Centres de préparation aux Jeux

Le département a proposé à destination des délégations sportives internationales 36 centres de préparation aux Jeux (CPJ), chaque structure pouvant accueillir le sport concerné dans ses versions olympique et paralympique. Une rencontre des acteurs œuvrant au développement des CPJ s'est tenue en avril 2023 à Paris avec des représentants des ambassades de nombreuses délégations ainsi que les fédérations sportives nationales afin de faciliter les échanges et les prises de contacts.

Il a également été possible de présenter les nombreux CPJ du Val-de-Marne à l'occasion du séminaire des comités nationaux olympiques (CNO) européens qui s'est tenu à Paris le 12 mai 2023.

Animation culturelle

Dans le cadre du plan d'action d'animation territoriale, les services de l'État ont agi en lien étroit avec les communes afin de mettre en œuvre de nombreuses animations départementales, certaines ayant reçu la labellisation « olympiade culturelle ». Une attention et une énergie particulières ont été déployées dans le cadre de la venue de la délégation japonaise de breakdance à la Briqueterie/centre de développement chorégraphique nationale (CDCN) de Vitry-sur-Seine. Dans le cadre du dispositif de centre de préparation aux Jeux (CPJ) culturel, il a été demandé aux porteurs de projet, avec l'appui des services de l'État, d'imaginer et de mettre en œuvre des actions culturelles autour de la nationalité de la délégation accueillie, en l'occurrence le Japon à Vitry-sur-Seine, l'État accompagnant financièrement ce dispositif.



L'État dans le Val-de-Marne

Le corps préfectoral



Sophie THIBAUT
Préfète



**Véronique
DEPREZ-BOUDIER**
Préfète déléguée pour
l'égalité des chances
(depuis le 26 février 2024)



Ludovic GUILLAUME
Secrétaire général,
sous-préfet de
l'arrondissement de
Créteil



Naaïma MÉJANI
Sous-préfète,
secrétaire générale
adjointe



Bachir BAKHTI
Sous-préfet de
l'arrondissement de
Nogent-sur-Marne



Corinne SIMON
Sous-préfète de
l'arrondissement de
L'Hay-les-Roses



Emmanuel DUPUIS
Sous-préfet,
directeur de cabinet
de la préfète
(depuis le 10 janvier 2024)

Les directeurs des services départementaux et unités territoriales



Sébastien DURAND
Directeur territorial
de la sécurité de
proximité



Anne-Marie BAZZO
Directrice académique
des services de
l'Éducation nationale



Nathalie MORIN
Directrice
départementale des
finances publiques



Eric VÉCHARD
Délégué
départemental de
l'Agence régionale
de santé



Julie TISSOT
Directrice de l'unité
départementale de la
direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement, de
l'aménagement et des
transports



Didier TILLET
Directeur de l'unité
départementale de la
direction régionale et
interdépartementale
de l'économie, de
l'emploi, du travail et des
solidarités



Paul MENNECIER
Directeur
départemental de
la protection des
populations



Diane POUGET
Directrice de l'unité
départementale de la
direction régionale et
interdépartementale
de l'hébergement et du
logement



Ronan LE BORGNE
Directeur du secrétariat
général commun



Anouk MARTIN
Déléguée
départementale aux
droits des femmes et à
l'égalité femmes-hommes



Antonio ALVES
Directeur territorial
de Pôle Emploi



Ghislaine FINAZ
Cheffe de l'unité
départementale de
l'architecture et du
patrimoine



Rosine LHEUREUX
Directrice
des Archives
départementales



Philomène BONHOMME
Directrice du service
départemental de
l'Office National des
Anciens Combattants et
Victimes de Guerre



Sylvana MAURADE
Directrice territoriale
de l'Office français
de l'immigration et
de l'intégration



Caroline LAPENE
Directrice territoriale
de la protection
judiciaire de la
jeunesse



NOUS SUIVRE

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/>
@prefet94

